



École alternative Freinet de Trois-Rivières

Édifice Saint-Sacrement  
1745, Boul. St-Louis  
Trois-Rivières, G8Z 2N6  
(819) 375-4788

Édifice du Boisé-des-Pins  
125, rue St-Émile  
Trois-Rivières, G8T 7P6  
(819) 693-7817

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école alternative Freinet  
de Trois-Rivières  
tenue le mardi 10 octobre 2023, à 18 h 30  
à l'édifice St-Sacrement

### **VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, le directeur déclare la séance ouverte.

### **VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

étaient présents :  
Émilie Lefrançois, parent  
Ingrid Garceau, parent  
Marlène Richer, parent  
Marilou Lavallée-Benny, parent  
Daniel Dupont, parent  
Geneviève Vachon, enseignante  
Anne Ayotte, orthopédagogue  
Kim Brunelle, responsable service de garde  
Luc Francoeur, directeur  
Élizabeth Chiasson, directrice adjointe

étaient absents :  
Jean-François Croteau, enseignant  
Kim Lévesque, enseignante

#### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Luc constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous et présente les nouveaux membres.

#### **2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE RÉUNION**

Madame Kim Pronovost, secrétaire d'école, est proposée par monsieur Luc Francoeur. Elle accepte et est nommée secrétaire de réunion.

#### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance régulière du 10 octobre 2023 avec les modifications suivantes :

- au point 7-h) ajout du sujet Code de vie
- au point 8-f) reporter le point à la prochaine séance
- au point 8-g) changer l'objet « approbation » pour « information »

067-CÉ  
23/24-823

<b>Durée</b>	<b>No</b>	<b>Sujet</b>	<b>Objet</b>
1 min.	1	Vérification du quorum/ mot de bienvenue	Constat
5 min.	2	Nomination d'un secrétaire de réunion	Nomination
	3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	Adoption
3 min.	4	Lecture et adoption du procès-verbal du 13 juin 2023	Adoption
	5	Question de l'assemblée	Information
	6	Correspondance de la présidence	Information
30 min.	7	Organisation du conseil d'établissement a) Élections d'un président(e) et d'un substitut b) Nomination d'un membre de la communauté c) Règles de régie interne (art.67) d) Déclaration d'intérêt des membres du conseil e) Calendrier des réunions f) Budget de fonctionnement du conseil (500 \$) g) Demande de dérogation pour le bulletin valide jusqu'à l'année 2026 h) Code de vie	Nomination Nomination Approbation Information Information Adoption Adoption Adoption
15 min.	8	Informations du directeur a) Suivi au vécu de l'école b) Plan de lutte contre l'intimidation c) Résultat de l'exercice financier 22-23 d) Plan d'attribution des mesures d'aide à la réussite et choix budgétaire 23-24 e) Rapport annuel f) Sorties scolaires 2023-2024 (reporté) g) Nouveau projet éducatif h) Protocole de contention physique	Information Adoption Approbation Adoption Approbation Approbation Information Adoption
5 min.	9	Information du représentant du comité de parents	Information
	10	Rapport du représentant au comité EHDA	Information
20 min.	11	Activités/projets/levée de fonds a) Planification Cosp b) Planification de contenu obligatoire à la sexualité	Approbation Information
5 min.	12	Service de garde a) Mise à jour de la situation	Adoption
5 min.	13	Affaires nouvelles a) b)	Information Information
1 min	14	Levée de l'assemblée	Adoption

#### 4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2023

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance

ordinaire du 13 juin 2023, plus de 4 jours avant la tenue de la présente réunion ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Émilie Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :  
**D'ADOPTER**, le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2022.

5. **QUESTION DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune personne

6. **CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune correspondance

7. **ORGANISATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Anne Ayotte propose l'ouverture de la mise en candidature pour **l'élection d'un président(e) et d'un substitut**.

**a) Élection d'un président(e) et d'un substitut**

Présidence : Madame Émilie Lefrançois se propose. Elle est nommée comme présidente.

Substitut : Madame Marilou Lavallée-Benny se propose. Elle est nommée comme substitut.

**b) Nomination d'un membre de la communauté**

Aucune

Madame Geneviève propose la fin de la mise en candidature.

**c) Règles de régie interne (art.67)**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction ;

**CONSIDÉRANT** la consultation des membres du conseil d'établissement ;

**CONSIDÉRANT** le document proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les règles de régie interne

**d) Déclaration d'intérêt des membres du conseil**

M. Luc Francoeur présente le document à signer si nécessaire afin de se retirer d'un vote sur un projet qui placerait un membre en conflit d'intérêts.

**e) Calendrier des réunions (2 édifices)**

10 octobre 18h30 – St-Sac  
20 novembre 18h30 – Boisé  
12 février 18h30 – St-Sac  
25 mars 18h30 – Boisé

067-CÉ  
23/24-825

13 mai 18h30 – St-Sac  
18 juin 18h30 – Boisé

**f) Budget de fonctionnement du conseil**

067-CÉ  
23/24-826

Le budget de fonctionnement dont dispose le conseil d'établissement est de 500,00 \$ et il est disponible pour rembourser les frais de gardiennage, de déplacement ou de repas des membres ainsi que pour des formations pour les membres du CE.

**CONSIDÉRANT** que le montant alloué provient du Centre de services scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation de ce montant est inscrite dans les règles de Régie interne;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER**, le budget de fonctionnement du conseil pour l'année 2023-2024 tel que proposé.

**g) Demande de dérogation du bulletin**

Monsieur Luc Francoeur explique qu'il a fait une demande au centre de services scolaire pour une dérogation pour les 3 années à suivre.

067-CÉ  
23/24-827

**CONSIDÉRANT** que le programme alternatif définit la mission, l'activité pédagogique et les modes d'évaluation des apprentissages de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières ;

**CONSIDÉRANT** que l'école alternative Freinet de Trois-Rivières préconise des modalités de communication des résultats des apprentissages qui collent au programme alternatif;

**CONSIDÉRANT** que les démarches établies étaient dans le même sens que celles effectuées par la mobilisation des membres du réseau des écoles publiques alternatives au Québec dans le but de demander une dérogation à l'application du bulletin chiffré et de la moyenne de groupe;

**CONSIDÉRANT** que les parents des élèves sont étroitement associés à la réalisation du programme alternatif, ainsi qu'aux communications avec les enseignants et l'équipe-école;

**CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir les parents dans leur choix d'une pédagogie alternative de qualité pour l'éducation de leurs enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marilou Lavallée-Benny, il est résolu à l'unanimité :

De demander à la direction des services éducatifs du Centre de services scolaire de renouveler pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 la demande de dérogation de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières au bulletin chiffré, selon les mêmes modalités que celles appliquées en 2020-2021.

**D'ADOPTER**, la demande de dérogation au bulletin chiffré tel que proposé.

**h) Code de vie**

067-CÉ  
23/24-828

**CONSIDÉRANT** la recommandation du conseil d'élèves;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction;

**D'APPROUVER** le code de vie tel que proposé.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Kim Brunelle, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER**, le code de vie tel que proposé.

8. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR**

***a) Suivi au vécu de l'école***

Monsieur Luc Francoeur explique que depuis le début de l'année nous avons distribué des serviettes humides désinfectantes pour chaque classe pour qu'ainsi se poursuive la désinfection quotidiennement auprès des enfants et de l'ameublement. Nous tenons à tout mettre en œuvre pour ne pas que les microbes se propagent.

Point de vue effectifs scolaires nous n'avons aucun problème à ce niveau, tous nos postes d'enseignants sont comblés mis à part au service de garde. Le service de garde doit relever un immense défi à ce niveau. Les ratios pour les groupes sont régulièrement doublés versus les éducatrices responsables en service.

***b) Plan de lutte contre l'intimidation***

Madame Élisabeth Chiasson, directrice adjointe, présente le plan de lutte contre l'intimidation. Elle mentionne entre autre l'ajout de la violence à caractère sexuel au niveau des définitions.

Elle nous parle également du nouveau processus de plaintes. Il y aura un protocole à suivre et à partir de cette année, les plaintes devront aussi passer par le protecteur national au final si nécessaire.

067-CÉ  
23/24-829

**CONSIDÉRANT** nos activités multi niveaux et multi groupes;

**CONSIDÉRANT** notre pédagogie particulière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marilou Lavallée-Benny, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan de lutte contre l'intimidation.

***c) Résultat de l'exercice financier 22-23***

Monsieur Luc Francoeur informe le conseil du résultat de l'exercice financier 22-23 qui s'est terminé avec un surplus 43 965 \$. Là-dessus il en revient 3000 \$ à l'école et la différence se retrouvera à la CSS.

067-CÉ  
23/43-830

**CONSIDÉRANT** que le montant alloué provient du Centre de services scolaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Ingrid Garceau, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER**, le résultat de l'exercice financier pour l'année 2022-2023 tel que proposé.

***d) Plan d'attribution des mesures d'aide à la réussite***

Monsieur Luc Francoeur présente les mesures financières attribuées pour l'année 23-24 et leur répartition.

**CONSIDÉRANT** que le plan d'attribution des mesures a été mis en place par l'équipe-école;

**CONSIDÉRANT** que les mesures sont attribuées aux élèves selon les règles du Ministère;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER**, la répartition des mesures d'aide à la réussite tel que proposé.

**e) Rapport annuel 22-23**

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel a été résumé et présenté par la direction;

**CONSIDÉRANT** que le rapport a été complété avec la participation du président du CE;

**CONSIDÉRANT** que celui-ci est le résumé des activités, des comités et de la vie à l'intérieur de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marilou Lavallée-Benny, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER**, le rapport annuel 22-23 tel que proposé.

**f) Sorties scolaires 23-24**

Les sorties seront reportées au prochain conseil d'établissement.

**g) Nouveau projet éducatif**

Monsieur Luc informe que le projet éducatif sera présenté finalement en novembre puisqu'il doit avant tout être présenté au centre de services scolaire. Il y a eu une belle coopération de l'équipe-école.

**h) Protocole de contention physique**

**CONSIDÉRANT** l'article 76 de la Loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école »;

**CONSIDÉRANT** la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques »;

**CONSIDÉRANT** les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence:

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves;
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes;
- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante;

067-CÉ  
23/24-831

067-CÉ  
23/24-832

- Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.

**CONSIDÉRANT** la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un « protocole-école » guidant les interventions à réaliser en situations de crise et d'urgence;

**CONSIDÉRANT** les discussions lors du Conseil d'établissement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le protocole-école issu du cadre de référence balisant l'utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire.

9. **INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Daniel Dupont, représentant, mentionne qu'il n'était pas à la rencontre mais qu'il est au courant que notre établissement est encore dans les plans de réfection pour le gymnase et a été envoyé au Ministère encore cette année.

La prochaine rencontre aura lieu le 17 octobre.

10. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDAA**

Pas de représentant

11. **a) Planification COSP**

**CONSIDÉRANT** la demande de la direction de l'établissement ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** la planification globale des COSP tel que présenté.

**b) Planification de contenu obligatoire à la sexualité**

Monsieur Luc explique que le contenu aurait dû être intégré dans la planification des COSP et que ça ne reviendra pas l'an prochain.

12. **SERVICE DE GARDE**

Madame Kim Brunelle informe qu'elle commence à être à bout de ressources pour trouver des éducatrices sur l'heure du midi dû à un désintéressement étant donné le manque d'heures, les troubles de comportements qui s'ajoutent, ce qui cause un cercle vicieux. Moins d'effectifs, plus de mauvais comportements à récupérer.

Elle songe à inclure les grands qui pourraient présenter des ateliers pour les petits.

Suggestion de mettre dans les boîtes aux lettres du quartier des mémos informant du besoin de personnel pour les gens qui seraient intéressés.

13. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

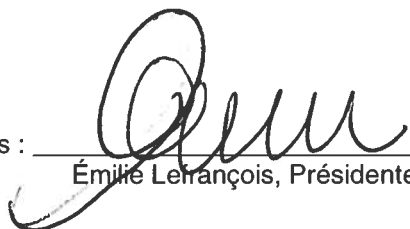
067-CÉ  
23/24-833

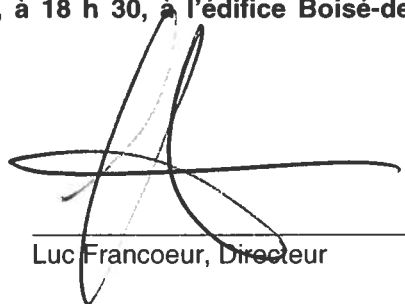
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 45, madame Kim Brunelle propose la levée de l'assemblée.

Prochaine rencontre le **20 novembre 2023, à 18 h 30, à l'édifice Boisé-des-Pins**. Elle sera finalement reportée au 12 décembre 2023.

Signatures :

  
Émilie LeFrançois, Présidente

  
Luc Francoeur, Directeur